

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 septembre 1995, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La SODERLY est une société d'économie mixte ayant pour objet de mener toutes actions d'aménagement et de construction en vue de la réalisation de projet concourant au développement des fonctions supérieures de l'agglomération lyonnaise. Elle comprend trois collectivités membres : la région Rhône-Alpes, le département du Rhône et la communauté urbaine de Lyon, et quatre actionnaires privés.

L'accueil d'EURONEWS à Lyon a été le premier projet porté par la SODERLY.

En outre, sur proposition de son président, le conseil d'administration peut désigner, en qualité de censeurs, des personnes physiques dont le nombre ne devra pas dépasser douze.

La Communauté urbaine est représentée par trois élus au sein du conseil d'administration et par trois censeurs ;

B - Propose de désigner les trois représentants de la communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration de la SEM SODERLY ainsi que les trois censeurs ;

Vu le présent dossier ;

Vu le résultat de scrutin ;

délibère

Désigne messieurs Jean-Claude Desseigne, René Lambert et Jacques Moulinier en tant que représentants de la communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration de la SEM SODERLY et messieurs Christian Depierre, Pierre Dumont et mademoiselle Nathalie Perrin en tant que censeurs de la communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration de la SEM SODERLY.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,